



Délibération du Comité syndical du SMMAG
Séance du 07 juillet 2022

OBJET : POLITIQUE DE DEPLACEMENTS - Mobilités partagées actives et intermodalité - Bilan de la concertation préalable des projets d'aménagements à Meylan et Montbonnot-Saint-Martin pour améliorer l'attractivité et la performance de la ligne de bus Chrono C1.

Délibération n° 4

Rapporteur : Sylvain LAVAL

Le jeudi sept juillet deux mille vingt-deux à 9 h 00, le Comité syndical du SMMAG s'est réuni dans l'hémicycle Claude LORIUS, Immeuble Le Forum, 3 rue Malakoff à Grenoble sur la convocation en date du trente juin deux mille-vingt-deux et sous la présidence de Sylvain LAVAL

Nombre de conseillers du Comité syndical du SMMAG en exercice au jour de la séance : **28**

Nombre de conseillers du Comité syndical du SMMAG votants (présents et représentés) : **27**

Présents

Délégués de GRENOBLE-ALPES METROPOLE

Titulaires :

Pierre BEJAJI pouvoir à Florent CHOLAT à la n°9, Margot BELAIR, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Dominique ESCARON, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Sylvain LAVAL, Laëtitia RABIH, Bertrand SPINDLER, Jean-Paul TROVERO

Suppléants :

Jérôme BUISSON

Délégués de la Communauté de Communes du GRESIVAUDAN

Titulaires :

Henri BAILE, François BERNIGAUD, Christelle MEGRET

Délégués de la Communauté d'Agglomération du PAYS VOIRONNAIS

Titulaires :

Luc REMOND

Délégués du DEPARTEMENT DE L'ISERE

Titulaires :

Anne GERIN, Joëlle HOURS

Absents ayant donné pouvoir sur toute la séance

Délégués de Grenoble-Alpes Métropole

Alan CONFESSON pouvoir à Florent CHOLAT, Sylvain DULOUTRE pouvoir à Simon FARLEY, Yann MONGABURU pouvoir à Margot BELAIR, Laurent THOVISTE pouvoir à Sylvain LAVAL

Délégués de la Communauté de Communes du GRESIVAUDAN

Coralie BOURDELAIN pouvoir à François BERNIGAUD

Délégués de la Communauté d'Agglomération du PAYS VOIRONNAIS

Bruno CATTIN pouvoir à Luc REMOND, Anthony MOREAU pouvoir à Luc REMOND

Délégués du DEPARTEMENT DE L'ISERE

Sandrine MARTIN-GRAND pouvoir à Anne GERIN, Christophe SUSZYLO pouvoir à Joëlle HOURS

Absents Excusés

Délégués de la Communauté d'Agglomération du PAYS VOIRONNAIS

Titulaires :

Nadine REUX

Brahim CHERAA a été nommé secrétaire de séance.

Le rapporteur, Sylvain LAVAL;
Donne lecture du rapport suivant,

OBJET : POLITIQUE DE DEPLACEMENTS - Mobilités partagées actives et intermodalité - Bilan de la concertation préalable des projets d'aménagements à Meylan et Montbonnot-Saint-Martin pour améliorer l'attractivité et la performance de la ligne de bus Chrono C1.

Exposé des motifs

Conformément aux articles L103-2, L103-3 et R103-2 du Code de l'Urbanisme, le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG) a organisé une concertation préalable réglementaire du 9 mars au 13 avril 2022 sur les projets d'aménagements à Meylan et Montbonnot Saint Martin pour améliorer l'attractivité et la performance de la ligne de bus Chrono C1.

Le SMMAG souhaite créer une voie nouvelle entre Meylan et Montbonnot, afin d'offrir une desserte à pleine fréquence jusqu'au Pré de l'Eau, en supprimant la « fourche » mise en place à partir de l'arrêt Les Béalières depuis août 2020. En complément, des aménagements sont à l'étude sur l'avenue de Verdun, dans le cœur de Meylan, et à Montbonnot en approche du Pré de l'eau, afin d'améliorer encore les temps de parcours du bus et de faciliter les accès aux arrêts à pied et à vélo.

Modalités et déroulement de la concertation préalable

Le public a été informé par différents moyens et a pu exprimer son avis selon plusieurs canaux : site internet, réunions publiques, registres papier, courriers.

Les dossiers de concertation étaient consultables en mairie de Meylan et de Montbonnot et au siège du SMMAG pendant les horaires d'ouverture, ainsi que sur le site internet du SMMAG.

Plusieurs outils d'information et de communication ont été utilisés :

- Une information sur le projet et la concertation sur les sites internet de la Métropole, et des villes de Meylan et de Montbonnot-Saint-Martin ;
- Un article dans les bulletins d'informations des communes de Meylan et de Montbonnot-Saint-Martin ;
- Un relais des informations sur les réseaux sociaux du SMMAG via 4 post et tweet, sur ceux de la ville de Meylan par 3 posts, sur ceux de la communauté de communes Le Grésivaudan par un post, et sur ceux de la Ville de Montbonnot par un post ;
- des flyers et affiches en mairie de Meylan, de Montbonnot et au siège du SMMAG.

Trois articles de presse ont ponctué la démarche de concertation préalable (Dauphiné Libéré du 18/03/22, 25/03/22 et 30/03/22).

La participation à la concertation a pris plusieurs formes d'expression :

- Des registres d'expression libre, en format papier, étaient mis à disposition en mairie de Meylan, de Montbonnot, au siège du SMMAG et pendant les réunions publiques ;
- Un formulaire, en format numérique, était disponible sur le site internet du SMMAG ;
- Deux réunions publiques, avec un temps de présentation et d'échanges en plénière et un temps d'échanges en format atelier, le 23 mars de 18h30 à 20h30, et le 29 mars de 12h à 14h, à Meylan.

Au total, 196 personnes ont participé à la concertation publique. 44 personnes sont venues aux 2 réunions publiques. 25 contributions ont été rédigées dans les registres papier, 122

contributeurs ont fait part de leur avis sur la plateforme numérique, et 5 courriers ou courriels ont été adressés au Président du SMMAG

Ainsi, les modalités prévues par délibération du SMMAG du 21 octobre 2021 et de la Communauté de communes Le Grésivaudan du 24 juin 2019 ont été respectées et renforcées.

Rappel des points soumis à la concertation

Lors de la concertation, l'avis des participants était particulièrement attendu sur le projet de création d'une voie nouvelle pour améliorer la liaison entre Meylan et Montbonnot.

S'agissant des opérations complémentaires à l'étude pour améliorer l'attractivité de la ligne, l'avis des participants était attendu sur l'opportunité :

- d'aménager des voies réservées aux bus sur l'avenue de Verdun à Meylan ;
- l'intérêt de réaliser des aménagements sur les avenues du Vercors et du Granier, dans le cœur de Meylan ;
- de modifier les arrêts Piscine du Buclos, Mairie et Granier à Meylan ;
- d'aménager une voie bus, dans le sens Grenoble vers Montbonnot (le plus congestionné) en approche du pôle d'échanges du Pré de l'Eau à Montbonnot.

Synthèse des enseignements de la concertation

La concertation a donné à l'ensemble des publics concernés l'opportunité d'exprimer leurs attentes, leurs remarques, leurs idées, et, lors des temps en ateliers, a permis les échanges de points de vue.

L'objectif d'amélioration de la performance de la ligne C1 est validé par la majorité des participants, qui soulignent notamment les enjeux de lisibilité du parcours du bus et de facilité des cheminements piétons et cycles depuis et vers les arrêts. La dimension paysagère du projet (végétalisation, assises, ambiances urbaines, entretien des espaces publics...) et le besoin d'un aménagement adapté de la voirie (traversées piétonnes, signalétique, bonne cohabitation des modes...) ont également été soulignés.

La création de la voie nouvelle entre Meylan et Montbonnot, avec la suppression de la desserte en fourche, est perçue comme une importante et nécessaire amélioration. Certains demandent qu'elle soit réalisée avant 2025. Des interrogations sur le positionnement du nouvel arrêt Maupertuis ont été soulevées, aucun consensus ne se dégageant sur le sujet. De nombreux participants insistent sur la nécessaire sécurisation des arrêts bus et des cheminements. Ils prônent une meilleure et cohabitation entre les différents modes de déplacements, et ce en particulier dans l'espace contraint à proximité du gymnase, lieu de passage important. Ils demandent que le projet préserve au maximum l'environnement.

L'intérêt de la création de voies bus sur l'avenue de Verdun est souligné par beaucoup de participants qui estiment qu'elles amélioreront l'attractivité des bus et réduiront la pollution. D'autres jugent que le gain de temps est faible pour la C1. Des propositions ont été faites pour faire évoluer le projet, notamment via une modification des carrefours, une réorganisation du phasage des feux, la préservation du parc-relais de La Revirée ou encore l'amélioration des cheminements des modes actifs. Certaines personnes craignent que le projet n'augmente la congestion automobile. Une attention particulière est demandée, au sein du plan de circulation, à l'accès des riverains automobilistes jusqu'à leurs habitations.

Les avis des participants sont très partagés au sujet des études de modification de carrefours dans le cœur de Meylan, entre les avenues du Verdun / Vercors et Taillefer / Granier, visant à y insérer des voies bus. Beaucoup insistent sur le besoin de fluidité du trafic

routier et de sécurisation des carrefours pour les modes actifs. Certains craignent les impacts pour les riverains d'un nouveau plan de circulation qu'ils jugent contraignant, et la consommation potentielle d'espaces verts pour réaliser les aménagements de carrefour.

Les avis des participants sont aussi très partagés sur la fusion des arrêts « Piscine des Buclos » et « Meylan Mairie » et le décalage de l'arrêt Granier. Certains estiment que ce projet permettra une amélioration du temps de parcours du C1. Néanmoins, beaucoup de participants redoutent une dégradation de l'accessibilité de ces équipements, mais aussi une insécurisation de leurs cheminements. Ils souhaitent que l'accessibilité de la ligne C1 aux personnes rencontrant des difficultés dans leurs déplacements soit un critère de décision important.

Le projet de création d'une voie bus à l'approche du PEM Pré de l'Eau est accueilli favorablement par les participants, qui perçoivent l'intérêt de sortir le bus C1 des embouteillages des heures de pointe. Quelques participants soulignent que cet aménagement bénéficiera aussi à d'autres lignes (cars Région). Néanmoins beaucoup de participants ont des doutes sur l'opportunité du projet, et questionnent sa faisabilité, l'impact sur la piste partagée cyclistes-piétons, sur l'environnement et sur les expropriations nécessaires. Des alternatives à la création de la voie bus ont été proposées, telles qu'une réversibilité de la voie. Enfin, des propositions ont été faites pour élargir l'amplitude horaire et la desserte.

Suites données

Au regard des avis favorables, le SMMAG décide de poursuivre le projet de voie nouvelle entre Meylan et Montbonnot, tout en tenant compte des points soulevés lors de la concertation. Les études de maîtrise d'œuvre seront engagées en veillant à ce que l'emprise du projet soit la plus faible possible pour limiter l'impact sur l'environnement, ainsi que sur les aménagements piétons et cycles, en lien avec Grenoble-Alpes Métropole et la commune de Meylan.

Concernant l'aménagement de voies bus sur l'avenue de Verdun, le SMMAG décide de saisir Grenoble-Alpes Métropole pour approfondir les études, avec la commune de Meylan, dans le cadre de l'élaboration d'un plan guide de l'axe précisant la vision globale de l'axe Verdun, avec une vision globale d'aménagement des espaces publics et des mobilités (intégrant les connexions avec la ligne T80).

Concernant l'opportunité de modification de carrefours dans le cœur de Meylan pour y créer des voies bus, au regard des nombreuses interrogations soulevées, le SMMAG décide de saisir Grenoble-Alpes Métropole pour approfondir, avec la Commune de Meylan, les études de circulation associées aux aménagements proposés, qui devront prendre en compte tous les enjeux à l'échelle de toute la partie basse de Meylan, au-delà des seuls besoins liés à l'amélioration des performances de la ligne C1. Les modifications proposées dans le futur plan de circulation auront pour objectifs d'améliorer la qualité de vie et la sécurité des cheminements, et de favoriser le report modal vers les transports en commun, la marche et le vélo. Une concertation sera organisée par Meylan avec les habitants à l'automne 2022, afin d'accompagner la décision sur le plan de circulation et le scénario d'aménagement des carrefours.

Concernant l'opportunité de modification des arrêts de bus dans Meylan, au regard des interrogations soulevées, le SMMAG décide d'approfondir les études en articulation étroite avec Grenoble-Alpes Métropole et la commune de Meylan pour prendre en compte à la fois les besoins d'amélioration de la C1 et les besoins d'accessibilité aux équipements publics (cheminements sécurisés).

Enfin, dans le secteur de Montbonnot, le SMMAG décide d'approfondir les études en tenant compte des interrogations soulevées et propositions soumises lors de la concertation, notamment en termes d'incidences sur les cheminements piétons et cycles, et sur les propriétés riveraines.

D'autres propositions, qui allaient au-delà des sujets soumis à la concertation, ont été formulées par les participants. Elles sont mentionnées dans le bilan annexé à la présente délibération. Ces propositions seront étudiées par le SMMAG, notamment à l'occasion de l'élaboration du nouveau Plan de Mobilité qui proposera une vision globale à l'échelle des territoires de la Métropole et du Grésivaudan, et des réflexions sur le renouvellement des contrats d'exploitation (Tag et Tougo).

D'autres étapes seront engagées ultérieurement par le SMMAG, pour continuer à améliorer encore le temps de parcours des bus C1 à Grenoble (carrefour Chavant notamment) et pour faciliter les correspondances avec le tramway à La Tronche.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical du SMMAG

Vu les articles L 5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SMMAG adoptés par délibération du 11 mars 2021,

Vu la délibération du SMAMG du 21 octobre 2021 : Ligne C1 : aménagements sur Meylan et Montbonnot pour améliorer la performance de la ligne C1 : modalités de la concertation préalable,

Après examen de la Commission Mobilités du SMMAG du 30 juin 2022, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMMAG :

- approuve le bilan de la concertation présenté en annexe,
- s'engage à procéder aux démarches nécessaires pour mettre en œuvre les suites à donner décrites ci-dessus,
- autorise le Président à poursuivre la concertation tout au long du projet.

15 voix pour - 5 voix abstentions

Grenoble-Alpes Métropole : 11 voix pour - 5 abstentions (Pierre BEJAJI, Margot BELAIR, Florent CHOLAT, Alan CONFESSON, Yann MONGABURU)

Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 voix pour

Conclusions adoptées à l'unanimité.

Le Président,

Sylvain LAVAL

Le compte rendu succinct de la présente délibération a été affiché le 14 juillet 2022.